

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2015

**Présents** : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS  
Mme Christine PALA – Mme Edith TRUC – Mme Mylène FOURCADE – M. Claude JUEN  
Mme Myriam PENA – M. Dominique CRAYSSAC – M. Jean-Olivier JOB – Mme Annie GUERGUIL  
M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD – Mme Thérèse VIDAL  
M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – M. Serge JACOB  
Mme Sandra BEGUET – Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Sébastien FARRAUTO  
Mme Amandine BATTAGLIA – M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE  
Mme Marielle FENECH-MONFORT – Mme Julie ANDRE.

**Représentés** : Mme Elisa VEIGA – M. Laurent PITHON.

**Absente** : Mme Colette ORTEGA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.  
Madame PENA est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

### Ordre du jour

#### **FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, propose au Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2014, d'affecter le résultat d'exploitation de 2014.

#### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 :**

Excédent d'investissement : 1 091 175.58 €

Excédent de fonctionnement : 947 462.80 €

### **AFFECTATION DES RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET 2015 :**

- Recettes d'investissement :  
001 : 1 028 313.76 €  
1068 : 510 324.62 €
  
- Recettes de fonctionnement :  
002 : 500 000 €.

---

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER - M. PITHON - M. LAPORTE - Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) affecte, tel que prévu, le résultat d'exploitation 2014.

### **FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2015**

Monsieur le Maire Adjoint chargé des Finances présente le projet de Budget Primitif 2015 pour la Commune de Fabrègues.

---

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : M. LAPORTE – Mme FENECH-MONFORT - Mme ANDRE – abstention : M. WACHTER - M. PITHON), adopte le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

### **FINANCES - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2015**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014 en 2015, soit :

- Taxe d'habitation ..... à 14.70 %.
- Taxe foncière (bâti) à 20.35 %.
- Taxe foncière (non bâti) ..... à 114.18 %.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition pour l'année 2015 proposés ci-dessus.

### **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – Avenant à la convention de gestion transitoire – volet financier**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles de la Métropole a été conclue entre Montpellier Méditerranée Métropole et chacune des communes membres au titre de l'année 2015.

D'un point de vue juridique, la Commune assure la gestion de ces missions au nom et pour le compte de la Métropole, en coordination avec les services de la Métropole. Elle prend toutes les décisions, actes ou conventions afférents.

Sur le plan financier, la Commune paie l'ensemble des dépenses et assure le recouvrement de l'ensemble des recettes inhérentes à la mise en œuvre de la convention de gestion provisoire (masse salariale, contrats, dépenses de fonctionnement et d'investissement, etc.), pour le compte de la Métropole.

Les dispositions financières et comptables convenues avec les services de l'Etat dans le projet de convention permettent par ailleurs des avances aux communes, par la Métropole, ainsi que des remboursements trimestriels, de telle façon que la Commune puisse assurer financièrement la création et la gestion d'équipements et de services afférents aux compétences transférées, pour le compte de la Métropole.

L'article 6.7 de ce document précise que les volets opérationnels et financiers sont établis par avenant après notification des attributions de compensation provisoires. Ces volets définissent les enveloppes financières à l'intérieur desquelles la Commune intervient pour le compte de la Métropole, celle-ci assurant la charge des dépenses nettes des recettes réalisées par les communes, dans la limite des montants définis ci-dessous.

Les volets opérationnels et financiers, établis après notification des attributions de compensation provisoires, constituent l'avenant n°1 à la convention initiale signé en date du 31 décembre 2014 après délibérations concordantes de la Commune et de la Métropole.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : M. WACHTER et M. PITHON) :

- approuve le projet d'avenant ;
- dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront prévues au budget 2015 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion provisoire ainsi que tout acte et document relatif à cette affaire.

## **VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué à la Vie Associative, Sportive et Culturelle, propose au Conseil Municipal la liste des subventions « financières » qui pourraient être allouées aux associations en 2015.

Cette proposition a été examinée et approuvée lors de la réunion de la Commission Vie Associative, Sportive et Culturelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>REMARQUES</b>
<b>A MOTS OUVERTS</b>	600	600	600	
<b>ACALF</b>	2 400	2 400	2 400	
<b>ACCUEIL, CULTURE, LOISIRS</b>	1 000	1 000	1 000	
<b>AMICALE SAPEURS POMPIERS</b>	1 000	1 000	1 000	
<b>AS FABREGUES</b>	23 800	23 800	23 800	
<b>ASF (sous condition)</b>	0	4 200	4 200	Condition liée au maintien de l'ASF en CFA2
<b>BADMINTON FABREGUOIS</b>	1 100	1 100	1 100	
<b>BASKET CLUB FABREGUOIS</b>	8 200	8 200	8 200	
<b>BOULE BLONDE</b>	2 900	2 900	2 900	
<b>CLUB INFORMATIQUE</b>	0	0	0	Pas de demande
<b>COLLEGE AS</b>	1 300	1 300	1 300	
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>	3 000	3 000	3 000	
<b>COMITE DES FETES (sous condition)</b>	15 000	15 000	4 000	Condition liée à l'organisation de manifestations taurines

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	REMARQUES
<b>ASSOCIATION TAURINE</b>	4 000	4 000	0	Pas d'association active en Janvier 2015
<b>COMPAGNIE HARMONIE DANSE</b>	2500	2500	2500	
<b>COMPAGNIE HARMONIE DANSE (sous condition)</b>	1000	0	0	
<b>FABREGUES ATHLETISME</b>	1700	1800	1800	
<b>FABREGUES ATHLETISME (sous condition)</b>	0	0	200	Condition liée à la réalisation d'un stage en 2015
<b>COURIR A FABREGUES</b>	4200	4200	4200	
<b>CYCLO CLUB FABREGUOIS</b>	4200	4200	4200	
<b>DECLIC PHOTO</b>	1400	1400	1400	
<b>ECOLE DE KARATE DE FABREGUES</b>	1500	1500	1500	
<b>ECOLE DE KARATE DE FABREGUES (sous condition)</b>	0	300	300	Condition liée au maintien du BODY KARATE en 2015
<b>ECURIE AUTO SPORT</b>	1300	1300	1300	
<b>ETOILES DIFFUSION</b>	0	0	0	Pas d'association active en Janvier 2015
<b>FNACA</b>	1900	1900	1900	
<b>GARDIENS DE LA GARDIOLE</b>	2500	2500	0	Pas de demande
<b>GOSPEL EOLE</b>	1000	1000	1000	
<b>GYM DETENTE (sous condition)</b>	1000	1000	1000	Condition de poursuite de l'activité en 2015/2016
<b>GYM FORME</b>	2100	2100	2100	
<b>INTERNOTE</b>	4600	4600	4600	
<b>INTERNOTE (sous condition)</b>	0	1000	1900	Condition liée à la participation des autres communes
<b>JETEZ L'ENCRE</b>	3500	3500	3500	
<b>JEUX DE MOTS</b>	0	0	0	Pas de demande
<b>JUDO JU-JITSU</b>	1900	1900	1900	
<b>GAULE JOYEUSE</b>	2000	2000	2000	
<b>L'ART A LA MAIRIE</b>	2200	2200	2200	
<b>LES EAUX BLANCHES</b>	600	600	600	
<b>LES PETITES CHIPIES</b>	1200	1200	1200	
<b>LES QUATRE CHEMINS</b>	3300	3300	3300	
<b>MUAY THAI PANITCHANK</b>	2500	2500	2500	
<b>FESTIV'ARTS</b>	3000	3000	3000	
<b>RUGBY</b>	1000	1000	1000	
<b>SEVILLA</b>	1400	1400	1400	
<b>STAJ</b>	1200	1200	0	Pas d'association active en Janvier 2015
<b>SYNDICAT DES CHASSEURS</b>	3000	3000	3000	
<b>TAE KWON DO</b>	600	600	600	
<b>TENNIS CLUB FABREGUOIS</b>	5500	5500	5500	
<b>TRIAL CLUB</b>	2500	2500	2500	

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	REMARQUES
TRIAL CLUB ( <i>sous condition</i> )	0	0	1000	Condition liée à la structuration de l'école VTT
UNC	800	800	800	
MEI HUA ZHANG	0	0	0	Pas de demande
JMC EN DELIRE	1000	1000	1000	
MUSCU CLUB	2500	2600	2600	
ARTPISTE	500	0	0	Pas de demande
LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS	500	500	500	
ECHO	600	600	600	
PAPOUZ	1000	700	0	Pas de demande
JARDINS DU COULAZOU	1000	1000	0	Transfert au CCAS
TWIRLING	500	500	500	
ECOLE DE MUSIQUE DE FABREGUES	650	650	650	
HAND BALL	0	800	800	
O'JAZZ DANCE	0	0	1200	Proposition de subvention pour la première fois
CAVALIERS DE LA GARDIOLE	0	0	1100	Proposition de subvention pour la première fois
MAISON MEDICALE DE GARDE	3000	3000	0	Transfert au CCAS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b><u>142 650</u></b>	<b><u>147 350</u></b>	<b><u>128 350</u></b>	

En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ALAUZET, Madame PENA, Monsieur CRAYSSAC et Monsieur CALONNE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER - M. PITHON - M. LAPORTE - Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) :

- approuve la répartition des subventions financières aux associations précitées pour l'année 2015 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 10.